

Délibération n°D20260046

Rapporteur : Fabien RUET

Service : Secrétariat Général
Secrétaire de séance : Julien CHOUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le CINQ JUIN, à **16 heures**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 29, 30, 31 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 29/05/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS (1), Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE (2), Tom PHILIPPE, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY

ABSENTS EXCUSES : Séverine PONS a donné délégation à Fabien RUET
Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS
Hélène LEHMANN a donné délégation à Thierry LARELLE
Gaëlle SCHNEIDER a donné délégation à Romuald PIVETEAU
Agathe SAUMET-ROCHE a donné délégation à Christian SAUBADU
Vanessa GOGUILLON a donné délégation à Thierry LARELLE

(1) Arrivée au dossier n° 1 « Désignation des délégués et suppléants – Elections sénatoriales du 5 juin 2026 ».

(2) Arrivée au dossier n° 3 « Demande de garantie d'emprunt – Mésolia – Logements Boulevard Beausoleil – Clos Soulel ».

MODIFICATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN D'URBALYS HABITAT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-33, L.5211-7 et L.5711-1 ;

VU la délibération n°D20260031 du 29 avril 2026 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes extérieurs, et notamment la désignation de Monsieur Thierry LARELLE en qualité de titulaire à l'assemblée générale des actionnaires d'Urbalys Habitat ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs afin d'assurer la représentation de la commune et le suivi des dossiers la concernant ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la représentation de la commune au sein de l'assemblée générale des actionnaires d'Urbalys Habitat ;

CONSIDÉRANT la candidature de monsieur Daniel GRUNTZ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PROCÉDER** au remplacement du représentant titulaire de la commune au sein de l'assemblée générale des actionnaires d'Urbalys Habitat.
- **D'ACCEPTER** d'écarter le scrutin secret au profit du vote à mains levées.
- **D'ÉLIRE** le représentant titulaire suivants à siéger au sein de l'assemblée générale des actionnaires d'Urbalys Habitat :

- Est candidat et élu :

Titulaire (1)	Suffrages obtenus
Daniel GRUNTZ	35

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 024-212400378-20260605-D20260046-DE



Adopté par 35 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Hëlène LEHMANN (pouvoir), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE (pouvoir), Tom PHILIPPE, Gaëlle SCHNEIDER (pouvoir), Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON (pouvoir), Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 05/06/2026.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 9 JUIN 2026

et de l'affichage en date du - 9 JUIN 2026

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Julien CHOUET



Le Maire,

Fabien RUET